

COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE PARTENARIATS INTERNATIONAUX

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



Le directeur général



Secrétaire général

**Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025**  
**Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP<sup>1</sup> [NIGER]**

Note du 12 Décembre 2023 concernant le CLIP Niger

Le CLIP est le document stratégique permettant l'opérationnalisation et le suivi du troisième plan d'action genre (2021-2025) de l'UE au niveau national. Ce document vise à promouvoir l'égalité hommes femmes en fonction des différentes problématiques identifiées au niveau de chaque pays bénéficiant de l'aide extérieure de l'UE.

Le Niger s'est doté de son premier CLIP en 2021. Ce dernier a été formulé sur la base des principales priorités et objectifs du MIPS *Niger* (2021-2027), du document *Human Rights & Democracy Country Strategy Niger 2021-2024* et d'un intense processus de consultation avec : a) les Etats membres, dans un esprit Team Europe, b) les autorités en place avant le putsch de juillet 2023 et d) la société civile.

Dans sa première phase (2021-2023)<sup>2</sup>, le CLIP Niger a couvert les domaines suivants :

- I. **Prévention et lutte contre toute forme de violence basée sur le genre (VBG)** notamment à travers la mise en œuvre du programme Spotlight<sup>3</sup>, dont l'objectif était de contribuer à l'élimination des VBGs, des pratiques néfastes et des obstacles à l'accès aux droits liés à la santé sexuelle et reproductive.
- II. **Renforcement des droits économiques et sociaux et autonomisation des femmes et des filles**, en particulier à travers a) *le renforcement de la gouvernance du système éducatif nigérien* (primaire, secondaire, enseignement technique et professionnel), b) *le développement d'un enseignement et d'une formation technique et professionnelle répondant aux besoins de l'économie nigérienne* notamment pour les femmes ou encore c) *la création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et d'emplois décents à travers un climat des affaires amélioré*, en particulier pour les femmes.
- III. **L'amélioration de la participation et du leadership des femmes sur un pied d'égalité**, à travers un *dialogue politique sur l'application de la loi des quotas*, qui prévoyait 30 % des femmes dans les postes nominatifs et 25 % aux postes électifs, et un soutien à l'Observatoire National pour la Promotion du Genre.

<sup>1</sup> Country Level Implementation Plan

<sup>2</sup> La 1ere phase du CLIP correspond à la période 2021 à 2023.

<sup>3</sup> Le programme Spotlight s'est achevé officiellement au Niger le 30/09/2023 bien que quelques activités sont encore en cours de finalisation et devront s'achever avant le 31/12/2023.

**IV. La mise en œuvre du Plan d'Action en faveur des Femmes, de la Paix et de la Sécurité** (Résolution 1325 des NU) par une intégration progressive de la perspective de genre dans tous les contextes liés à la paix et à la sécurité.

Par ailleurs, au cours de cette période, la Délégation de l'Union Européenne (DUE) a mené un important travail d'actualisation de l'analyse genre, réalisée en 2017. L'objectif de cet exercice, qui constitue le fondement d'une participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de développement a permis de :

- Développer une meilleure compréhension des défis et des opportunités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Niger, de la position et du rôle des filles, des garçons, des femmes et des hommes dans la société, ainsi que de la répartition des ressources et du pouvoir entre eux/elles.
- En particulier, mieux cerner les normes sociales et les pratiques stéréotypées prévalentes qui peuvent être discriminatoires dans le pays.
- Expliquer les inégalités entre les genres et leur impact sur le développement, ainsi que la manière dont les différents types d'inégalité se recourent.
- Mettre en évidence la manière dont les situations de fragilité, de conflit et de crise telles que la pandémie de COVID-19, le terrorisme et les conflits armés affectent les femmes/filles et les hommes/garçons de manière différente.

La revue à mi-parcours du CLIP Niger aurait dû débuter au cours du second semestre 2023 pour être approuvé et signé respectivement par le Chef de Délégation de la DUE Niger et le Chef de l'Unité G1 avant le 30 Novembre 2023. Cependant, le putsch du 26 juillet 2023 a conduit à la rupture de tous les canaux de communication avec les autorités nigériennes et a contraint la DUE à réduire considérablement notre appui à la société civile. Ce nouveau contexte n'a donc pas permis de lancer les consultations nécessaires permettant une actualisation en bonne et due forme du CLIP Niger.

Le document ici présenté reste donc inchangé.

Néanmoins, en dépit de ces circonstances exceptionnelles, la DUE tient à réitérer son profond engagement en faveur de la promotion de l'égalité des genres au Niger et s'engage à actualiser le CLIP une fois l'ordre constitutionnel rétabli.

L'absence d'un CLIP actualisé n'empêchera aucunement d'entamer une nouvelle réflexion sur la formulation de son programme G2 qui devra probablement être recentrée sur les besoins des femmes et des jeunes filles victimes de violences sexuelles à travers un appui direct aux organisations de la société civile.

#### Contexte actuel du Niger

Le 26 juillet 2023, le Président de la République du Niger, Mohamed Bazoum, élu démocratiquement en 2021, se voit écarté du pouvoir par la garde présidentielle qui se constitue rapidement en une junte militaire.

La junte sous l'égide d'un Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) a formé un nouveau gouvernement composé de 21 membres dont quatre (4) femmes.

On notera en particulier la suppression du Ministère en charge de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Ce ministère était en charge de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de la politique de l'État en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfance et jouait de ce fait un rôle important dans la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations envers les femmes au Niger. La suppression de ce ministère remet en question les acquis obtenus, depuis 1987, en matière de promotion de la femme et de protection de l'enfant.

## **1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays**

Le Niger, l'un des pays les moins avancés du monde, compte avec une population de 21,5 millions, une croissance démographique très élevée (3,9%) et des inégalités sociales importantes plaçant le pays en dernière position de l'Indice de Développement Humain (IDH) et avec un Indice d'Inégalité de Genre (IIG) 0.724 en 2019. La population est majoritairement rurale et jeune (la moitié de la population a moins de 15 ans et 68% moins de 25 ans) et l'indice Synthétique de Fécondité (ISF) est évalué respectivement à 6,2 enfants en 2021<sup>4</sup>. Cette croissance démographique galopante constitue entre autres une contrainte pour la satisfaction des besoins essentiels des populations en matière de sécurité alimentaire, d'éducation, de la santé, de l'emploi et de la protection sociale. Le taux de pauvreté est estimé à 41% en 2019 contre 45% en 2014, 48.2% en 2011 et 59.5% en 2008. L'économie nigérienne a été affectée par la pandémie COVID-19 avec un taux de croissance de 1% en 2020 contre 6.9% initialement prévu, mais les perspectives économiques à moyen terme sont positives.

Néanmoins, le Niger se retrouve en 2021 à un tournant après avoir réussi son premier transfert de pouvoir entre deux présidents démocratiquement élus et la prise de fonctions d'une nouvelle Assemblée nationale avec plus de 30% de femmes - plus que jamais dans l'histoire du pays. Il est toutefois à noter que la loi des quotas n'a pas été respectée quant aux postes nominatifs puisqu'à l'heure actuelle nous comptons 5 femmes sur les 33 ministres.

Par ailleurs, le Président Bazoum a fait de l'éducation l'une de ses grandes priorités de son mandat (aux côtés de la gouvernance et de la sécurité). Plus de 50% des enfants de 7 à 12 ans sont hors de l'école ; pour les jeunes de 13 à 16 ans ce pourcentage s'élève à 60 %, et c'est un grand défi qui atteint majoritairement les filles. Rappelons également que trois quarts des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et que la moitié d'entre-elles connaîtront leur première grossesse avant 18 ans également.

Sur le plan international et régional, le Niger s'est engagé au niveau des ODD et au niveau de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et a ratifié des textes en faveur de l'égalité des sexes parmi lesquels, la Convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF). Celle-ci a été ratifiée mais avec réserves qui amputent les éléments essentiels au changement du statut des femmes. Le protocole de Maputo n'a pas encore été ratifié en raison de contraintes sociales et religieuses.

Au niveau national, le pays dispose d'une Politique Nationale de Genre<sup>5</sup> depuis 2008 et révisée en 2017 qui a pour mission la protection et la promotion des droits des femmes et des hommes en vue de leur participation équitable à la vie civique, économique, sociale, culturelle et politique, et de l'harmonisation des rapports sociaux entre toutes les catégories. Cette politique nationale de genre est adossée à un plan décennal, des cellules genres ont été créées au sein de nombreux ministères et un Observatoire national

---

<sup>4</sup> Résultats préliminaires de l'ENAFEME Niger 2021

<sup>5</sup> En plus du PNG, le Niger dispose a élaboré des stratégies dans le domaine de: L'autonomisation économique de la femme; La Prévention et les Réponses aux Violences Basées sur le Genre; et le Leadership Féminin

pour la promotion de la femme (qui dépend de la Primature et non plus du Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'enfant) a été mis en place.

Les normes appliquées au Niger appartiennent au droit écrit dit moderne, au droit coutumier et au droit islamique. Le code civil ne reçoit qu'une application partielle car la Loi 62-11 du 16 mars 1962 soumet au droit coutumier le mariage, le divorce, la filiation, la succession, la donation, le testament ou la propriété. Le système coutumier de transmission successorale des biens privilégie les enfants du sexe masculin et rend très incertain l'accès des filles à la propriété foncière et au partage de l'héritage.

## 2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

En ce qui concerne la programmation 2021-2027 et en vue d'atteindre les objectifs du troisième plan d'action genre, des actions importantes seront menées afin de s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les sexes, à la pauvreté qui touche davantage les femmes et les violences sexistes et d'axer notre coopération sur l'autonomisation des femmes et l'amélioration d'un cadre légal plus favorable aux femmes et aux filles. Cette volonté d'intégrer la dimension de genre dans toutes les actions cibles transparaît tant dans les deux Team Europe Initiatives développées conjointement avec les Etats-Membres (TEI 1 #Gouvernance-Paix-Droits et TEI2 #Niger-Génération-Futures) que dans le Multi-Annual Implementation Plan (MIP). En outre, il est prévu l'utilisation des fonds de la Facilité de Coopération Technique pour soutenir la mise en œuvre du GAP III avec un appui direct aux organisations locales de droits des femmes et des filles.

Le choix des domaines prioritaires définis ci-dessus découle d'une analyse contextuelle dans un des pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde, des travaux de bilan de la coopération UE passée et du dialogue étroit établi avec les États Membres sur les deux Initiatives Team Europe et pour établir une meilleure division du travail. Ces choix intègrent la dimension de genre puisque celle-ci a été intégrée dès la phase de réflexion et a été centrale lors des consultations avec les parties prenantes.

Dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027, trois domaines prioritaires ont été identifiés afin de répondre à l'objectif général « **Permettre aux nigériens, en particulier aux jeunes et aux femmes, de mener une vie digne en leur offrant des opportunités de développement personnel et professionnel durables dans un contexte sécuritaire apaisé** » à savoir :

1. Domaine prioritaire 1 «Gouvernance »
2. Domaine prioritaire 2 «Éducation et formation »
3. Domaine prioritaire 3 «Croissance et économie verte »

La mise en œuvre du GAP III est appuyée sur la base du profil genre Niger qui a été conçu en 2017 et qui est actuellement en cours d'actualisation. Ce profil genre se décline également en analyses de genre sectorielles concernant les domaines de la gouvernance et l'éducation. Sur base des données disponibles, il en ressort que la majorité de la population pauvre est constituée de femmes qui par ailleurs sont les plus exposées aux risques de violences et à la difficulté d'accès aux ressources économiques et sociales ce qui est un frein aux progrès en matière d'objectifs de développement durables. De plus, la violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices au monde. Elles constituent des obstacles majeurs à l'accomplissement des droits des femmes et des filles et à la réalisation des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies.

Dans ce contexte, rappelons que depuis 2019, le Niger, est l'un des huit pays africains qui bénéficie du programme Spotlight, une initiative UE/UN pour appuyer le Gouvernement à éliminer toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles. L'Union Européenne finance ce programme à hauteur de 30 millions de dollars (montant initialement prévu pour les deux phases) qui vise à promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles à travers une approche multisectorielle- éducation, justice, santé à Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder. De ce programme, une étude particulièrement importante est

attendue qui est celle de l'étude comparative et analytique du cadre légal (moderne et coutumier) au Niger qui servira également de base pour la réflexion de notre action G2 prévue dans l'AAP 2022.

Enfin, voici comment les objectifs découlant des trois domaines prioritaires du MIP 2021-2027 s'imbriquent dans les objectifs choisis et issus domaines spécifiques de coopération identifiés dans le GAP III :

### I) Garantir l'absence de toute forme de violence de genre

Ce domaine spécifique sera couvert à travers :

- Les activités mises en œuvre dans le cadre de **Spotlight** qui vise à éliminer toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles et qui vise en particulier l'amélioration des réglementations et des politiques, le renforcement des capacités institutionnelles, la qualité des services essentiels fournis, la gestion des données et l'accroissement de l'autonomie des femmes, et s'attaque par ailleurs en priorité aux normes et aux stéréotypes sociaux nuisibles;
- Les activités concernant l'atteinte de l'objectif spécifique 1 du domaine prioritaire 1 Gouvernance « Améliorer la confiance dans les institutions républicaines et les actions de l'administration, au profit des populations locales, réfugiées, migrantes et déplacées » à travers **un cadre légal et une application de ce dernier plus équitable en faveur des femmes** (Résultat e) ;

### II) Renforcer les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes

Ce domaine spécifique sera couvert à travers :

- les activités mises en œuvre dans le cadre de **Spotlight** qui vise à éliminer toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles et qui vise en particulier l'amélioration des réglementations et des politiques, le renforcement des capacités institutionnelles, la qualité des services essentiels fournis, la gestion des données et l'accroissement de l'autonomie des femmes, et s'attaque par ailleurs en priorité aux normes et aux stéréotypes sociaux nuisibles;
- les activités concernant l'atteinte de l'objectif spécifique 2.1 du domaine prioritaire 2 Education et formation professionnelle « Renforcer la gouvernance du système éducatif nigérien aux niveaux primaires et secondaires et dans l'enseignement technique et professionnel » à travers **un système éducatif plus équitable** qui sera mesuré notamment par le taux brut de scolarisation des filles en secondaire ;
- les activités concernant l'atteinte de l'objectif spécifique 2.2 du domaine prioritaire 2 Education et formation professionnelle « Assurer un enseignement et une formation technique et professionnelle performant et répondant aux besoins de l'économie du pays notamment pour les femmes » qui sera mesuré par la part de la **population féminine en âge de travailler ayant une éducation intermédiaire**.
- les activités concernant l'atteinte de l'objectif spécifique 3.1 du domaine prioritaire 3 Croissance et économie verte « Augmenter la création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et d'emplois décents » à travers un **climat des affaires amélioré, en particulier pour les femmes**. Ceci sera mesuré par le Score de l'indice « Women Business and the Law ».

### III) Favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité

Ce domaine spécifique sera couvert à travers :

- les activités mises en œuvre dans le cadre de **Spotlight** qui vise à éliminer toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles et qui vise en particulier l'amélioration des réglementations et des politiques, le renforcement des capacités institutionnelles, la qualité des

services essentiels fournis, la gestion des données et l'accroissement de l'autonomie des femmes, et s'attaque par ailleurs en priorité aux normes et aux stéréotypes sociaux nuisibles;

- un **dialogue politique** sur l'application de la loi sur les quotas qui prévoit qu'il y ait 30 % des femmes dans les postes nominatifs et 25 % aux postes électifs et un **soutien à l'Observatoire National pour la Promotion du Genre** qui veille sur les questions de genre au niveau national ; depuis cet été, le Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'enfant a lancé un projet de cadre de concertation entre le Ministère et les PTF et sera de fait un bon cadre pour passer des messages communs.

#### **IV) Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité**

Le Niger a adopté en septembre 2020 son deuxième Plan d'Action Nationale sur la Résolution 1325.

Ce domaine spécifique sera couvert à travers :

- L'intégration d'une perspective de genre dans tous les contextes liés à la paix et à la sécurité. Il est également nécessaire de prendre des mesures spécifiques, dont une formation ciblée pour les forces militaires, judiciaires et de sécurité (**EUCAP SAHEL**).
- Les activités concernant l'atteinte de l'objectif spécifique 1 du domaine prioritaire 1 Gouvernance « Améliorer la confiance dans les institutions républicaines et les actions de l'administration, au profit des populations locales, réfugiées, migrantes et déplacées » et de l'objectif spécifique 1.2 « Renforcer la paix et la sécurité dans le respect des droits humains en particulier dans les territoires les plus fragiles »

#### **V) Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique**

Ce domaine spécifique sera couvert à travers :

- Les activités concernant l'atteinte de l'objectif 1 du domaine prioritaire 3 Croissance et économie verte « Augmenter la création, l'expansion et la diversification d'entreprises formelles et d'emplois décents » à travers **un climat des affaires amélioré en particulier pour les femmes**.

### **3. Action (s) ciblée (s) en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes**

Le Plan d'action III vise à accroître le nombre et l'efficacité des actions dont l'objectif principal<sup>6</sup> est l'égalité entre les femmes et les hommes, la cible étant d'au moins une action du G2 mise en œuvre dans chaque pays d'ici à 2025.

La Constitution du Niger de la VII<sup>ème</sup> République, adoptée le 25 novembre 2010 y consacre les principes d'égalité entre tous les nigériens et l'obligation de veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Le statut juridique de la femme nigérienne, en l'état actuel, ne correspond pas au principe d'égalité et d'équité énoncé dans la Constitution et que l'on retrouve dans les traités et conventions spécifiques aux femmes auxquels le Niger a souscrit. Même si le Niger peut se féliciter de certaines avancées comme l'existence d'un cadre juridique (un cadre pénal qui punit certaines violences envers les femmes ; loi des quotas etc) et institutionnel favorable au genre (Politique nationale Genre, Observatoire national du Genre), des défis demeurent à relever pour l'atteinte d'une réelle réduction des inégalités hommes/femmes. Le premier défi est sans doute la coexistence de plusieurs sources de droit rendant ainsi l'arsenal législatif inadapté. En effet, le Code civil Napoléonien de 1804, rendu applicable après l'indépendance, ne reçoit qu'une application partielle étant donné l'existence de deux autres sources

---

<sup>6</sup>Définies comme des actions conformes au [G2](#) de l'OCDE. Ces actions devraient viser à parvenir à un changement durable visant à lutter contre les normes et stéréotypes sexistes préjudiciables, en mettant en œuvre une approche globale et transformatrice en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

de droit. La Loi 62-11 du 16 mars 1962 portant organisation des juridictions au Niger qui, en vertu des articles 51 et 52, soumet au droit coutumier l'essentiel des matières, notamment le mariage, le divorce, la filiation, la succession, la donation, le testament ainsi que la propriété ou la possession immobilière-source officielle (1); b) le droit musulman.

Au Niger, il y a eu une tentative (échouée) d'élaborer un code de la famille, un processus entamé en 1975, pour justement tenter d'harmoniser les différents textes, mais ce chantier n'a pas abouti en raison des pressions culturelles et religieuses. De plus, un Code de statut personnel devait être élaboré et adopté en 2008 mais le texte de l'avant-projet de Statut personnel du Niger (SPN) a été abandonné, en raison des pressions exercées sur le gouvernement de transition par des associations islamiques. Il devait promouvoir et renforcer l'équité de genre dans le pays, notamment réduire les injustices en matière de répudiation et d'héritage envers les Nigériens de confession musulmane.

Dans le cadre de l'Initiative Spotlight, il y a une étude comparative sur le cadre légal et coutumier qui est actuellement en cours de finalisation (automne 2021). L'analyse de cette étude ainsi que les recommandations y émanant, nous permettront de réfléchir à une **action G2 dédiée à la réforme du cadre légal qui sera intégrée au Plan annuel d'action 2022**. En effet, dans le domaine prioritaire 1 du MIP dédié à la Gouvernance, l'objectif spécifique « Améliorer la confiance dans les institutions républicaines et les actions de l'administration, au profit des populations locales, réfugiées, migrantes et déplacées » sera atteint par une action (qui sera l'action avec marqueur G2) visant à harmoniser les normes nationales avec les traités internationaux et rendre plus équitable en particulier envers les femmes, le cadre légal et son application (Résultat 1.5). Il s'agit d'adopter une approche transformatrice en apportant des modifications aux normes qui en l'état actuel renforcent les déséquilibres de rapports de force et désavantagent les filles et les femmes. L'UE souhaite capitaliser sur les résultats attendus de la deuxième phase du Spotlight qui aura déjà au préalable fait une étude sur le cadre légal mais aura également travaillé avec la société civile afin de promouvoir un changement dans les comportements sociaux en associant tous les acteurs clés y compris les communautés locales.

#### **4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes**

Le soutien à l'égalité de participation des femmes et des hommes à la prise des décisions à tous les niveaux fait partie des priorités européennes et la DUE accompagne le gouvernement et les principales parties prenantes à la construction de l'égalité entre les femmes et les hommes pour garantir l'absence de toutes les formes de violence sexiste; renforcer les droits économiques et sociaux des filles et des femmes; renforcer la participation égale à la prise de décision et le leadership; mettre en œuvre l'agenda femmes, paix et sécurité, et exploiter les opportunités offertes par la transition écologique et la transformation numérique. C'est dans cette optique que l'Ambassadeure de l'UE apporte un soutien particulier aux femmes exerçant des mandats électifs ainsi qu'à celles exerçant des fonctions nominatives en se réunissant périodiquement avec les intéressées. Le Niger à la suite des élections dispose d'une assemblée nationale composée de 50 députées au titre des huit régions, une avancée notable et un travail de collaboration avec Interpares a déjà démarré afin de soutenir les députées à travers le renforcement du leadership des femmes et les approches de genre.

Il est prévu que ce soit à travers le dialogue politique lié au suivi de l'appui budgétaire (où l'UE pousse pour la prise en compte de la budgétisation sensible au genre) ou à d'autres dialogues stratégiques politiques ou sectoriels d'intégrer la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de celles-ci. En effet, depuis l'été 2021, le Ministère de la Promotion de la Femme et Protection de l'enfant a lancé un cadre de concertation avec les PTF ce qui sera

une opportunité pour véhiculer des messages solides d'autant plus que l'UE a été désignée cheffe de file adjoint pour les questions de Genre/Promotion de la Femme. Il sera de même lors des différentes activités de dialogue avec la société civile. A noter que la nouvelle feuille de route des OSC est actuellement en cours et par conséquent ce point sera actualisé par la suite.

L'objectif est ainsi d'asseoir la place de l'UE en tant que leader dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que dans le domaine des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles en donnant également l'exemple et en renforçant ses alliances avec les partenaires nationaux et internationaux. Dans ce contexte, il a été établi un réseau avec les points focaux genre des Etats membres, dans un esprit Team Europe, avec de créer un espace de concertation et de dialogue sur le travail mené au Niger. La réalisation et l'utilisation des analyses genres permettra de solidifier les dialogues politiques et les futures actions d'une part, et l'application d'indicateurs sensibles au genre et ventilés par sexe que ce soit dans les plans de communications ou dans les programmes, permettra de faire un suivi sur les progrès en matière de genre.

L'Assistante technique mandatée auprès du Ministère a initié un dialogue régulier avec les organisations féminines en collaboration avec la Délégation dans le cadre des consultations liées à la fois à la nouvelle programmation 2021-2027 et à l'actualisation de l'analyse genre pays. Par ailleurs, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant va reprendre les cadres de concertation avec les PTF (la première réunion prévue le 23 juillet 21) ce qui sera une opportunité pour informer l'ensemble des acteurs présents au Niger de la mise en œuvre du GAP III.

## **5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique**

L'UE est perçue comme une alliée et championne pour l'égalité des genres sur le plan international. Elle en est à son troisième plan d'action pour l'égalité des sexes dans son action extérieure ce qui est un signal fort qui démontre la continuité des engagements européens sur les questions de genre et de développement. L'UE et ses États membres de l'UE jouent un rôle important dans la mise en œuvre de ce plan d'action puisqu'il s'agit d'une opportunité de collectivement, sous la bannière Team Europe, de montrer la solidarité et la position ferme pour lutter ensemble pour l'égalité des sexes.

L'Union européenne et ses Etats-membres en collaboration avec les autres partenaires vont promouvoir l'égalité des genres à l'occasion tout d'abord des célébrations nationales ou internationales à l'instar de la Journée internationale des Femmes (8 mars), la Journée de la Femme rurale (11 octobre) ou encore la Journée de la femme nigérienne (13 mai) ; la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre). Au Niger, il est coutume d'avoir chaque année des pagnes à l'effigie de ces célébrations : Des actions de sensibilisation seront organisées et il est prévu de travailler également avec les garçons et les hommes à travers des activités promouvant la masculinité positive en profitant des festivals ou des grands événements nationaux tels que la Cure Salée (festival des nomades Peuhls/Touaregs) ou encore le Festival de l'Air.

L'engagement ne s'arrête pas aux activités de communication et visibilité mais se fait également lors des rencontres de haut niveau avec les représentants du gouvernement et de l'assemblée nationale en instaurant la question du genre à l'ordre du jour que ce soit lors des dialogues

politiques (art 8) ou des sommets de haut niveau tels que le Sommet de l'Union africaine sur la jeune fille (16-18 nov 2021). Cet engagement se poursuit aussi dans le cadre de notre dialogue avec les organisations de la société civile.

En outre, il s'agit aussi d'adapter les initiatives du siège au contexte nigérien à l'instar de la note du SG Sannino #NOWOMENNOEUDIPLOMACY qui vise à promouvoir l'équilibre et l'égalité des sexes dans notre travail au quotidien. À titre d'exemple, intégrer dans toute mission sur le terrain, une rencontre/un déjeuner avec les organisations féminines ; et profiter pour évoquer ces échanges dans les médias.

Au niveau de la Délégation, il est question de familiariser l'ensemble du staff en proposant des matinées de sensibilisation et d'information pour amener la transition vers l'écriture inclusive à titre d'exemple. Une note interne en ce sens sera partagée avec les collègues afin que dans les lettres sortantes, dans les agendas ou tout autre communication, la féminisation des postes/titres soit assurée (Cheffe de délégation/Ambassadeure etc) ou encore l'utilisation à la fois le féminin et le masculin lorsqu'on parle d'un groupe de personnes ou des termes épiciques etc. L'adoption de l'écriture inclusive est une façon de sensibiliser autour de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une demande de formation sur le GAP III sera envoyée au siège compte tenu de l'importante arrivée des nouveaux collègues.

Au niveau opérationnel, il est question d'intégrer de façon systématique dans les plans de communication, un public et des messages ciblant exclusivement les filles et les femmes.

## **6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III**

Il est prévu dans la Facilité de coopération technique de soutenir la mise en œuvre du plan d'action III pour l'égalité entre les hommes et les femmes que ce soit à travers des études ou des analyses genre par secteurs d'intérêt ou encore à travers des activités de communication et de sensibilisation afin de promouvoir les droits des filles et des femmes, la lutte contre les violences basées sur le genre et les stéréotypes néfastes. Il est envisagé de continuer à soutenir les acteurs institutionnels et politiques mais également d'appuyer les organisations et les réseaux de femmes en privilégiant les structures locales présentes dans les régions puisque leur activisme et leur légitimité sur le terrain sont essentiels pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les sexes, faire avancer les droits des femmes et influencer les autorités en apportant des solutions spécifiques à leur contexte.

Le montant global de la Facilité de coopération technique est à hauteur de 5 millions d'Euros sachant que cette enveloppe n'est pas uniquement destinée à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes mais est une enveloppe qui couvre un ensemble d'actions transversales dans le but de renforcer le partenariat de coopération Niger/UE.

Par ailleurs, depuis décembre 2020 et pour une période de deux ans, une assistance technique genre financée par l'Union européenne a été mandatée auprès du Ministère pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'enfant pour d'une part appuyer le Ministère dans son rôle de leader des questions de genre et d'autre part, soutenir la délégation de l'Union européenne dans l'intégration du genre dans les programmes d'actions de coopération. C'est d'ailleurs l'AT genre qui actualise l'analyse Genre Pays.

Date: 12/12/2023 .....

Signature du chef de délégation:  .....

Salvador FRANCA